ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 880

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 9 à 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le III de l'article 3 dispose que le Gouvernement ne compensera pas le coût des mesures décidées par le Président de la République à l'issue des manifestations des Gilets Jaunes. Ces dispositions avaient pourtant été décidées par le Parlement à l'occasion du vote de la loi n° 2018-1213 du 24.12.2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales.